

DEMANDE D'APPUI LOGISTIQUE

Direction référente :				
Nom de la manifestation :				
Personne référente :				
Mail:				
Organisateur:				
Date de début de la manif	estation:			
Lieu :				
Estimation du nombre de	personnes attendo	ues :		
	PARTIE RESERVEE A LA DIRECTION REFERENTE			
CENTRE DE COUT DE L'ASS	OCIATION:			
Avis direction	Prêt	Livraison	Installation	Refus
référente	Fret	Livraison	Ilistanation	Ketus
Gratuité				
Remise forfaitaire				
Payant				
Dérogation				
Mise à jour du document le 16	5/01/2018			
Toutes les demandes complète	es doivent être adres	ssées par mail aux se	ervices 4 semaines minim	um avant le début de l
manifestation ou <u>5 semaines r</u>		•		
<u>Une réunion de coordination technique sera organisée par l'émetteur de cette fiche :</u>				
□ Oui □ Non				
<u>NB</u> : Joindre un plan d'implantation de la manifestation				

☆ Service Bâtiments	S		Réponse du service
■ Livraison ☐ Oui ■ Installation ☐ Oui Lieu : Date : Interlocuteur :	□ Non □ Non	≅ :	
■ Reprise ☐ Oui ■ Démontage ☐ Oui Lieu: Date: Interlocuteur:	□ Non □ Non	≅ :	
RAPPEL: l'attention est responsable du m par du gardiennage o			
Fourni	r un plan d'impla	ntation pour les podiums	
☐ Podium en in☐ Podium en ex		Largeur : Profondeur : Hauteur : Jupe : Oui Non	
☐ Chaises nombre	:		
☐ Tables pliantes de	e 2 m nombre :		
☐ Grilles d'expositio	on (H= 2m x L=1m	n) nombre:	
☐ Panneaux isoloirs	nombre :		
☐ Panneaux expo lin	néaire :		
☐ Stand parapluie 3	m x 3m nombre:		
☐ Autre matériel à p	oréciser :		
☐ Branchement élec → Préciser le lieu : → Matériel à brancher → Puissance nécessair	·:	nt :	
apportée sur les condition	s météorologiques.	rs qu'une attention particulière doit être Les structures toilées (stands et 60km/h. ou en cas de très fortes	
Tél Météo France · 32	2 50		

☆ Service Voirie	Réponse du service
■ Livraison □ Oui □ Non ■ Installation □ Oui □ Non Lieu: Date: Interlocuteur: □ : □ :	
■ Reprise □ Oui □ Non ■ Démontage □ Oui □ Non Lieu: Date: Interlocuteur: □ □ :	
<u>I – Matériel</u>	
☐ Barrières : nombre :	
☐ Autre matériel à préciser :	
☐ Branchement électrique à l'extérieur : → Préciser le lieu : → Matériel à brancher : → Puissance nécessaire :	
<u>II – Autorisation administrative</u>	
☐ Utilisation d'un parking public (joindre un plan) :	
 ☐ Interdiction de stationner (joindre un plan) : → Liste des rues, nom du parking ou terrain : → Date et horaires : 	
☐ Interdiction de circuler (joindre un plan) : → Liste des rues, nom du parking ou terrain : → Date et horaires :	
 ☐ Autorisation de défiler (joindre un plan de circulation): → Liste des rues, nom du parking ou terrain: → Date et horaires: → Composition du défilé: → Moyen d'encadrement et sécurisation du public: 	
☐ Demande d'Autorisation d'Activité sur la ligne du Tramway	
 ☐ Autorisation d'affichage 40 x 60 sur candélabres d'éclairage : → Liste des rues : → Nombre d'affiches : → Dates d'affichage : 	

☆ Service Parcs, Jardins et Paysages		Réponse du service
L'arrosage des plantes doit être impérativement manifestation. Les plantes d'intérieur ne doiven En cas de dégâts, les plantes endommagées ou pe	t pas être stockées en extérieur.	
■ Livraison □ Oui □ Non ■ Installation □ Oui □ Non Lieu: Date:		
Interlocuteur:	≅ :	
■ Reprise ☐ Oui ☐ Non ■ Démontage ☐ Oui ☐ Non Lieu: Date:		
Interlocuteur:	≅ :	
<u>I – Matériel</u>		
☐ Plantes d'intérieur : type : →hauteur :	nombre :	
☐ Plantes d'extérieur : type : →hauteur :	nombre :	
à noter : <u>la personne en charge de la manifes</u> est responsable des plantes empruntées et de		
☐ Point d'eau (non potable) : → Préciser l'utilisation : → Préciser le lieu :		
☐ Tuyau: → Préciser la dimension: → Préciser l'utilisation:		
☐ Autres demandes :		
II – Autorisation administrative		
☐ Utilisation d'un terrain public (joindre un les lieux propres :	plan) merci de veiller à laisser	

☆	Service Relation aux usagers		Réponse du service
	☐ Vide greniers :		
	commune dont dépend le lieu de vente. Contacter la Direction Relation aux urendez-vous. Une déclaration doit être faite au préa	ers sont à déclarer auprès du Maire de la sagers au 02 41 05 42 11 pour prendre lable (remplir l'imprimé de déclaration Direction de l'Action Territoriale et de e technique).	
	L'accord de la préfecture n'est pas né		
	☐ Débit de boissons temporaire :		
	☐ 3 ^{ème} catégorie (vin, bière, cidre)		
	Date:		
	Lieu:		
	Horaires:		
	(les débits de boissons de 1 ^{ère} catégore autorisation municipale)	ie ne sont plus soumis à	
☆	Service Environnement Déchets Pr	opreté	Réponse du service
	☐ Dérogation pour le bruit pour l'uti → Joindre liste des rues, nom du parking → Date et horaires :		
	☐ Demande d'autorisation ou d'arrêt plein air, de la Saint Jean, brûlage Mons végétaux)		
	□ Nettoyage des lieux (cette demande		
	☐ avant la manifestation Date : Lieu :	□ après la manifestation Date : Lieu :	
	\square Ouverture des toilettes publiques :		
	☐ Location gratuite de gobelets réutil Avec votre compte internet A'tout As ligne « demande de prêt de gobelets		

☐ Oui ☐ ☐ → Quantité :

□ Non

☆ Service Sports et Loisirs	Réponse du service
Matériel Sports et Loisirs : ☐ Arche d'Arrivée « Ville d'Angers » nombre : ☐ Banderoles « Ville d'Angers » nombre : ☐ Flammes « Ville d'Angers » nombre : ☐ Potences « Ville d'Angers » nombre :	
■ Livraison □ Oui □ Non ■ Installation □ Oui □ Non Lieu: Date: Interlocuteur: □ See :	
■ Reprise □ Oui □ Non ■ Démontage □ Oui □ Non Lieu: Date: Interlocuteur: □ :	
Partie réservée à la direction des sports :	
Centre de coût ☐ Payant ☐ Gratuit	
Service Planning: (Nom de l'équipement) Equipement:	
Secteur concerné : ☐ Ouest ☐ Est ☐ Sud ☐ Base Nautique ☐ Patinoire ☐ Piscine	
Matériel Sportif (à préciser):	
Autre matériel (services voirie, bâtiments, parcs et jardins):	
□ Bacs à déchets nombre : □ Demande de buvette (3 ^{ème} catégorie) □ Sonorisation : □ Sports et loisirs □ CRA	
Prévoir : Sono Micro Lecteur CD Branchement (à préciser) :	
Organisateur : Mise en place : □ Oui □ Non Démontage : □ Oui □ Non Responsabilité : □ Oui □ Non	

☆ Service Collecte des Déchets	Réponse du service
Maximum de 2 bacs pour les déchets ménagers et 2 bacs pour le tri, au- delà : facturation	· ·
☐ Containers pour déchets ménagers :	
nombre: 340 litres	
☐ Containers pour déchets recyclés :	
nombre: 340 litres	
☐ Containers pour verres : nombre : ☐ 140 litres ☐ 240 litres	
nomore. Briomaes Briomaes	
☆ Service Sécurité Prévention	Réponse du service
☐ Encadrement (circulation) par la Police Municipale sauf le dimanche : Date, horaires et lieu : Justification de la demande : ☐ Barrer une rue : Date, lieu et horaires : ☐ Contrôle du stationnement interdit :	
Date, lieu et horaires :	
☆ Conditions de mise en œuvre et informations complémentaires	
 L'association devra produire une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les dégâts matériels et corporels en cas d'accident. Si nécessaire, l'association fournira le plan d'implantation des emplacements à l'échelle. 	
Concernant l'interdiction de circuler et la surveillance des barrières - L'association doit prévoir des signaleurs comme indiqué sur le plan fourni par la voirie elle assurera la gestion des barrières. Elle doit transmettre au service voirie le nom des personnes qui tiendront les barrières.	
Concernant l'interdiction de stationner :	
L'association doit :	
- vérifier le maintien des panneaux d'interdiction de stationner la semaine précédant	
la manifestation. - assurer l'information des personnes impactées par les arrêtés, au minimum une semaine avant. La signalisation devra être la plus visible possible et compléter la signalisation habituelle réglementaire (panneaux mobiles d'1m environ disséminés sur les emplacements.). Elle devra être particulièrement visible aux entrées de la zone concernée rappelant l'évènement et les mesures en vigueur. L'association devra par ailleurs prévoir un flyer/prospectus rappelant les mesures applicables, qui sera déposé sur les véhicules.	
Concernant les vide-greniers : Il est rappelé à l'association que, les participants doivent repartir avec ce qu'ils n'ont pas vendu et ne pas laisser de déchets sur le domaine public. Dans le cas contraire et si le tonnage ramassé le lendemain est trop important, il	
pourrait y avoir facturation à l'association. Il est rappelé, qu'en AUCUN CAS, il ne doit y avoir des encombrants, des déchets électriques ou électroniques, des grands cartons dans les bacs OM. Les bacs et les bennes de collecte ne sont pas prévus pour collecter ces types de déchets.	
Pour l'accès de sécurité l'association doit solliciter l'avis des pompiers. SDIS (prevision.adm@sdis49.fr)	